

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 MAI 2017

Le mardi 23 mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mmes DUBOIS, GIRBAL, Ms BERTRAND, BRESSY, COUASNON, GUERIN, LOHY, PAYAN, SALIOU, SAUNIER.

Absents excusés :

M. PAYSANT a donné pouvoir à M. SAUNIER.

M. JACOB a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS.

Mme LEMARCHAND a donné pouvoir à M. LOHY

Absent(e) : -

Le Conseil Municipal a élu Monsieur BERTRAND secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

ACHAT DE RADIATEURS POUR LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de changer les radiateurs de la salle des fêtes afin de réaliser des économies d'énergie. En effet, les radiateurs ont 40 ans et font beaucoup de bruit.

Le responsable du service technique propose deux devis :

-Un premier devis de Pascal Vassal EIRL de 5438 € HT, soit de 6 525.60 € TTC

-Un deuxième devis de sas Arnaud Plombier Chauffagiste de 6042 €, soit de 7250,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTÉ le devis de Pascal Vassal EIRL.

-S'ENGAGE à imputer la dépense au budget principal 2017 en section investissement.

ACHAT DE MATERIELS

Le service technique a fait la demande pour l'achat d'un nouveau tracteur pour la tonte. Deux devis nous ont été présenté par le responsable des services techniques :

-Un premier devis de RL 27 Motoculture : 24 300.89 € HT, soit de 29 149,12 € TTC

-Un deuxième devis d'Omnès Loisirs : 25 463.93 € , soit de 30 544,76 € TTC

-Un troisième devis de Jardin Loisirs : 27 117.77 €, soit de 32 526.16 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTÉ le devis de RL 27 Motoculture.

-S'ENGAGE à imputer la dépense au budget principal 2017 en section investissement.

SINISTRE TOITURE DE LA MAIRIE- REMBOURSEMENT GROUPAMA

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la tempête du 13 janvier 2017, la toiture de la mairie a été endommagée, les travaux ont été réalisés par l'entreprise Gougeon pour 11 349,60 €.

Le sinistre a été déclaré à l'assurance Groupama, qui a expertisé les dommages. L'expert a rajouté 120 € pour le remplacement des dalles du plafond de la mairie tâchées par l'eau.

Ainsi, franchise déduite, Groupama, rembourse 10.621,60 €.

Nous avons reçu une première indemnité de 7 216,72 € et une deuxième de 3 404,88 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement de 10 621,60 € de Groupama.

S'ENGAGE à inscrire cette recette au budget 2017.

REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Madame Godey, domiciliée à Saint Pierre la Garenne, 4 Résidence les Roitelets, a demandé, pour des raisons de santé, le remboursement de l'acompte de 150 € versé pour la location de la salle des fêtes du 23 et 24 septembre 2017.

Le Conseil municipal, à la majorité,

-DECIDE de rembourser l'administré.

-S'ENGAGE à imputer la dépense au budget principal 2017.

1 Abstention (M. Couasnon A.)

CADEAU DEPART EN RETRAITE DU RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire informe que le responsable du service technique sera en retraite au 1^{er} juillet 2017 et demande l'accord des conseillers municipaux pour lui offrir un cadeau et pour organiser un pot de départ.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE d'octroyer la somme de 350 € pour le cadeau.

-DECIDE d'organiser un pot de départ fin juin en mairie.

INFRACTION DU CODE DE L'URBANISME – RUE DES FLEURS

Madame le maire informe que suite à l'installation d'un mobil home, rue des Fleurs, à l'insu du propriétaire, sur la parcelle cadastrée AB0089, le propriétaire du mobil home, Monsieur Foucault est en infraction et a été donc mis en demeure en février 2017 de retirer le mobil home.

En effet, cette parcelle étant en zone NC du Plan d'Occupation des Sols, toute installation de résidences mobiles de type mobil home ou toute autre installation légère, caravane, ne sont pas autorisées.

Un délai supplémentaire a été donné à Monsieur Foucault pour retirer le mobil home et remettre le terrain en état.

Après avoir reçu Monsieur Foucault en mairie fin avril, ce dernier a présenté ses excuses et a accepté de le retirer de Saint Pierre la Garenne pour l'installer dans un camping.
 Actuellement, aucune place ne se libère dans les campings, par conséquent, cela ne pourra se faire qu'au mois de septembre.
 M. Foucault s'est engagé à fournir à la mairie un document attestant la réservation d'un emplacement dans un terrain de camping.

Madame le maire souhaite avoir l'accord du conseil municipal pour poursuivre la procédure en cas de manquement de M. Foucault.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
-APPROUVE la procédure de retrait du mobil home.
-DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour poursuivre la procédure.

MARCHÉ PUBLIC- TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Madame le Maire informe que la subvention du Conseil départemental est acceptée pour un montant de 130 442 €. Ainsi les travaux vont pouvoir débuter.
 La Commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

Entreprises retenues				
LOT N°1 à 8	Entreprises	Adresse	Montant H.T	Montant TTC
Terrassement/Maçonnerie/Carrelage	GARNIER	27190 BUREY	125 665,18 €	150 798,22 €
Charpente	J-C POYER	19 rue M. Eloufi 27370 TOURVILLE LA CAMPAGNE	11 859,75 €	14 231,70 €
Couverture	Ets RENARD	26 bis rue de la Rochette 27000 EVREUX	43 942,28 €	52 730,74 €
Menuiseries intérieures/Plaques de Plâtre/faux plafonds	JPV Bâtiment	590 rue Jacques Monod 27000 EVREUX	47 144,45 €	56 573,34 €
Menuiseries extérieures	METINDBAT	18 rue du Fond du Val 27600 SAINT PIERRE LA GARENNE	32 276,59 €	38 731,91 €
Electricité	SARL DUCHESNE Electricité	rue du Moulin à Tan 27130 VERNEUIL SUR AVRE	16424,87	19 709,84 €
Chauffage central-Plomberie	GOUGEON SAS	1 rue du Val Asselin 27600 SAINT PIERRE LA GARENNE	23 788,00 €	28 545,60 €
Peinture	MORIN SAS	290 rue Alberto Santos Dumont PA Le Long Buisson 27000 EVREUX	15 668,98 €	18 802,78 €
Total			316 770,10 €	380 124,12 €

Mission de coordination en matière de sécurité et de Protection et Etudes			
Entreprises	Adresse	Montant H.T	Montant TTC

Cabinet LEFEVRE	10 rue des Fougères	27670 SAINT OUEN DU TILLEUL	2 640,00 €	3 168,00 €
Etude Thermique			2 500 €	3 000,00 €
Total			5 140,00 €	6 168,00 €

Maître d'Œuvre OPC				
Entreprise	Adresse		Montant H.T	Montant TTC
PINGUET Michel Architecte	1 route de Champ Dolent	27190 ORVAUX	29 164,10 €	34 996,92 €

Totaux du Projet	351 074,20 €	421 289,04 €
-------------------------	---------------------	---------------------

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

Autofinancement inscrit au budget 2017 :	197 840,00 €
Subvention départementale :	130 442,00 €
Emprunt :	93007,04 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- S'ENGAGE** à intégrer la subvention en recette d'investissement pour la somme de 130 442 euros.
- PREND ACTE** des entreprises retenues par la CAO.
- VALIDE** le plan de financement.
- AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'emprunt et au marché public.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis septembre 2014, l'école de la commune fonctionne avec des horaires définis dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Cet engagement était pour une durée de 3 ans.

A l'époque la commune avait fait le choix d'apporter aux enfants des activités périscolaires de qualité en recrutant des professeurs agréés par l'état en judo, yoga, sport et arts plastiques et également de mettre à disposition du personnel communal pour aider les intervenants.

Le Président de la République Emmanuel MACRON laisse la possibilité aux maires de revenir sur cette réforme. Ainsi, Il appartient au conseil municipal soit de les maintenir ou bien de les modifier.

Après avoir consulté les enseignants du groupe scolaire et les associations de parents d'élèves, il s'avère que cette réforme impose un rythme soutenu aux enfants puisqu'ils sont à l'école 5 jours par semaine. De ce fait, les enseignants et les parents nous font part de la fatigue des enfants.

Nous avons remarqué que les enfants se désintéressent des temps d'activités périscolaires, l'effectif diminue de mois en mois.

De plus, compte tenu des baisses de dotation de l'état constatées encore une fois cette année, ces activités périscolaires représenteraient une économie de 18 400 euros. Le coût pour un enfant est estimé à 184 euros par an.

C'est pourquoi madame le Maire propose de supprimer les activités périscolaires et de revenir à l'école de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Avec l'accord de la directrice et de toutes les enseignantes, les horaires de l'école communale seront les suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Lundi-mardi-jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 – pause méridienne – 13h30 à 16h30

Mercredi : pas de cours

Cette nouvelle organisation sera validée au prochain conseil d'école et devra être confirmée par l'inspection académique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de supprimer les temps d'activités périscolaires au 1^{er} septembre 2017,

-ACCEPTE les nouveaux horaires de l'école.

QUESTIONS DIVERSES :

Régie Cinéma : Monsieur Bertrand, Régisseur, demande si la commune poursuit la régie cinéma. Depuis le changement de propriétaire, aucune demande des administrés n'a été faite. Les promotions proposées directement au public par le cinéma Grand Forum de Gaillon sont intéressantes, le billet est à 5€.

Est-t-il judicieux de continuer la vente des tickets sachant que le tarif préférentiel donné aux communes est de 6€ le ticket. Mais l'offre du ticket à 5 € est certainement ponctuel. Le conseil municipal propose d'attendre septembre pour prendre une décision à ce sujet.

Sécurité de la Route départementale 6015 : Madame Saliou demande si le responsable de la sécurité routière du département a transmis son rapport relatif à la route départementale 6015. Madame le maire informe qu'elle n'a encore rien reçu, une relance auprès du département sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Affiché le 24/05/2017,

**Le Maire,
L. Bourgeois**